

JOURNAL DE M. DUMAS, GOUVERNEUR DE L'ISLE DE FRANCE

=====

Texte intégral du journal du Général Dumas, document coté 20J-133
Aux Archives départementales du Tarn et Garonne à Montauban.

=====

Aller au sommaire du Journal => <http://www.pierre-poivre.fr/JOURNAL-DUMAS-SOMMAIRE.html>

Journal du mois d'avril 1768

Du vendredi 1^{er} avril.

Une partie des Noirs de corvée commandés pour les travaux du Roi étant arrivée ce matin, ils ont été d'abord occupés à prendre les vivres, ensuite à aller dans les bois chercher des gaulettes pour se baraquier. Cette journée et celle de demain ne produiront pas grand travail ; mais le lendemain de Pâques la besogne doit prendre cours.

Du samedi 2.

J'ai été visiter les travaux commencés pour l'établissement d'une batterie à mi-côte de la montagne qui commande la Rivière des Lataniers. Ces travaux commencent et le terrain s'aplanit ; j'ai vu avec satisfaction que les Noirs qui sont employés s'animent quand on leur dit que c'est pour la défense de l'île et pour battre les Anglais. Plusieurs d'entre eux ayant été déjà employés dans les guerres de l'Inde où sur les vaisseaux. J'ai su que sur les deux cents Noirs commandés il en manquait une cinquantaine, et j'ai remarqué que ceux du Sr La Roche Duronzé, et ceux du Sr Le Maître de Maulu n'y étaient pas encore. Comme ces deux hommes sont vendus à la contradiction il faudra observer leur conduite en cette occasion.

Les vents retiennent dans le port la flûte du Roi *l'Ambulante* expédiée le 29 mars.

Le Sr Merven m'a dit qu'il avait parlé à M. Poivre de l'emploi que je désirais qu'on fit de la gratification des Noirs et qu'il avait fort approuvé qu'on l'employât à les habiller en uniforme ; ma méfiance à cet égard est en défaut : cela ne sauve pas le Sr Merven du reproche d'indiscrétion car je lui avais recommandé de n'en pas parler.

Du dimanche 3.

J'ai appris que la récolte avait souffert à Moka et aux Plaines de Wilhems par la force des vents d'hier et d'avant-hier, c'est la saison des ouragans, mais il y a grande apparence qu'il n'y en aura pas cette année ; encore deux ou trois jours ils ne sont plus à craindre.

Par l'avis de M. Poivre j'ai fait une addition aux ordres que j'ai donnés à M. Clonard [Clouard] le 29 mars pour que dans le cas qu'il ne fut pas admis à traiter à Mozambique, il fut autorisé à aller traiter en tout autre endroit de la côte d'Afrique ou à Madagascar selon l'avis et les connaissances du supercargue.

M. de Carlan enseigne de vaisseau m'ayant demandé à désarmer de sur la flûte du Roi *la Garonne*, je lui ai promis sans difficulté, car aussi bien faut-il que la moitié des officiers de cet état-major reste à terre.

Du lundi 4.

J'ai appris par le capitaine du port que j'ai questionné à ce sujet, que M. Poivre avait demandé au maître constructeur l'échantillon, la qualité et la quantité de bois qu'il faut pour construire un chaland pour la traite des bœufs au Fort Dauphin, et il suppose que ce bois a été demandé au fournisseur, car il

m'a assuré qu'il n'y en avait pas dans le port pour cela ; je doute que M. Poivre soit en état de faire exécuter ce chaland d'ici au départ de la flûte *la Garonne* comme il me l'a marqué par sa lettre du 28 mars.

La flûte *l'Ambulante* a mis à la voile pour aller à Mozambique.

Du mardi 5.

Est arrivé le navire *le Prudent* bâtiment particulier appartenant au Sr Nevé, commandé par le Sr de Villeblanche par la mort du Sr Pichard qui en était le capitaine. Le navire était parti de ce port le 30 juillet. Il a couru la côte de l'Est de Madagascar depuis Ste Marie jusqu'au cap de l'Est où il n'a trouvé que du riz à traiter ; de là il a été à Pombetoc côte du Ouest où il a traité quelques esclaves. Là il a rencontré une quayche [*sic*] anglaise d'environ cent tonneaux dont le capitaine est mort dans cette rade. L'équipage composé de lascars a déserté, de manière que tout est resté en perdition. Cependant le Sr Villeblanche a fait faire l'inventaire des effets du navire et du capitaine dont il a laissé copie à Joumassane chef arabe qui s'est rendu dépositaire des effets pour les remettre au premier navire anglais qui passera là, et il m'a remis l'autre copie de l'inventaire que j'enverrai à M. Law pour être envoyé à Bombé [Bombay] d'où était le navire.

Le navire *le Prudent* porte environ cent soixante milliers de riz et 26 Noirs ou négrillons.

Les traites de Madagascar n'ont pas réussi cette année. Par tout ce que j'apprends les employés de la Compagnie employés à cette traite se sont conduits en gens qui vont changer de maître et ont fait de leur pis, cela me confirme dans l'opinion qu'il est hasardeux d'employer les mêmes sujets pour la traite du Roi, et que si nous voulons approvisionner cette île des objets que Madagascar peut fournir, il faut absolument que le Roi réserve exclusivement toute la côte de l'Est.

Du mercredi 6.

L'amour que M. Poivre a pour l'exclusif lui a fait donner tous les cuirs venus de Madagascar à un seul tanneur de manière que de deux autres tanneries qui étaient dans la colonie, l'une est restés sans rien faire, l'autre a été abandonnée par son propriétaire qui n'ayant pas d'autre moyen pour subsister est repassé en France. Mais il arrive aujourd'hui que les Srs Le Gentil et Boudard grands propriétaires attentifs et industriels et par cela même utiles à la colonie, mais à qui M. Poivre a accordé une espèce de privilège exclusif en fait de tannerie et de cuirs abusent de l'exclusion en faisant payer sept piastres à la Légion les cuirs qu'ils donnaient pour trois piastres à notre arrivée et cela en suivant une sorte de progression de l'agiotage des piastres gourdes avec la papier de la Compagnie, si bien que sur ce pied, les souliers des soldats reviennent à 6 livres 10 sols la paire. Je prends le parti de faire faire à un ouvrier par la caisse de la Légion les avances nécessaires pour établir une tannerie, et je prendrai pour le compte de la Légion tous les cuirs qui viendront de Madagascar ; car il n'est pas naturel que le soldat soit grevé par l'intérêt que tout entrepreneur accorde ici au Sr Challan de Bellevalle [Challan de Belval] sur son entreprise. Je prévois sur cela des difficultés, mais il faudra qu'elles se plient et se courbent devant les besoins du service dans la tenue des troupes.

Le capitaine du port m'a dit que M. Poivre ayant vu que la somme due aux Noirs pour leur gratification montait à 10.000 livres s'était déterminé à ne la pas payer, attendu que cette dépense n'avait pas été prévue et qu'il fallait attendre les ordres du Ministre. Si c'est là sa raison, elle est bonne, mais j'ai bien peur que l'indiscrétion du Sr Merven sur les uniformes ne soit le véritable motif de ce changement.

J'ai été visiter la batterie qu'on fait à la droite du port, sur la Rivière des Lataniers ; cela commence à prendre figure ; il semble cependant que le génie se prête à regret à cette construction ; cela a lieu de m'étonner, car lorsque j'ai été voir le terrain le deux du courant accompagné de M. Ysarn il le trouva bien favorable à la destination que je voulais lui donner, et lorsque M. Dubreuil qui était incommodé ce jour-là a été le reconnaître avec M. Fournier, il a dit hautement que cette position lui avait échappé la guerre dernière et qu'elle était très heureuse. S'il eut pensé autrement, c'était à lui à me dire son sentiment, et en cas de résistance de ma part de le consigner dans un mémoire. Après avoir donné une entière approbation à mon projet de défense et postérieurement à ces deux batteries adossées aux

montagnes à droite et à gauche du port, il ne serait pas reçu à critiquer l'une ou l'autre à moins qu'il n'en reconnût le vice par une réflexion tardive et dans ce cas c'est au moment que cette réflexion lui viendrait qu'il faudrait me le communiquer. Au lieu de cela M. Dubreuil, sans se compromettre à faire des représentations contre l'évidence et la clarté des principes, tient une conduite équivoque que je ne puis attribuer qu'aux fréquentes conférences qu'il a avec le Sr Challan de Belval.

J'ai poussé jusqu'à la Baie du Tombeau et la Baie des Tortues où je me suis confirmé dans les idées de défense que la première inspection des lieux me fournit. Journal de reconnaissance, page .

Du jeudi 7.

Le Sr Jacob entrepreneur de la boulangerie du Roi qui par une suite de son marché et par la disposition de l'ordonnance que nous avons rendue sur la boulangerie a dans le fait la fourniture exclusive du public quoiqu'il ne l'ait pas expressément dans le droit, est venu chez moi sur une plainte portée par un habitant qu'on refusait à la boulangerie de donner du pain sur des billets de la Compagnie et de rendre en petits billets la monnaie de la pièce. Il m'a fait un long raisonnement sur la différence de la valeur des billets et sur l'agio qui en déterminait le prix. J'ai le malheur de ne pas bien saisir tout ce qui se rapporte à cet objet, mais je sens que le Sr Jacob a lieu de se plaindre de ce que les billets royaux n'ont point encore cours, car c'est depuis quelque temps ce qui arrête la circulation, parce que les billets de la Compagnie de 20 livres et au-dessous gagnent environ 46% sur les autres, il est naturel que tous ceux qui les ont les accaparent pour les employer au magasin du Roi où ils sont reçus à ce prix, ou pour les convertir en petits billets du Roi lorsqu'on les délivrera, échange dans lequel ils doivent faire le même bénéfice. J'ai dit au Sr Jacob d'aller faire les mêmes représentations à M. Poivre. Il est revenu et m'a dit que M. Poivre lui avait répondu avec mauvaise humeur qu'il n'avait pas le temps de l'écouter, qu'il avait encore moins le loisir d'employer six mois à la signature de ces billets. C'est traiter un peu légèrement l'intérêt commun dans ce qui regarde la subsistance du peuple. Voilà plusieurs fois que des artisans viennent se plaindre qu'ils ne peuvent pas avoir de pain avec leur argent ; qu'ils reçoivent la piastre à 7 livres 10 sols, tandis qu'à la boulangerie on ne la reçoit que pour 3 livres 6 sols. Il y a là-dessus un monopole exercé par les sous-ordres de M. Poivre que je ne puis pas bien analyser, mais qui se découvrira ; car quelle raison peut avoir M. Poivre pour n'avoir pas donné depuis son arrivée une heure le matin à signer les billets monnaie, M. Gonet aussi occupé que lui les avait tous signés avant son départ, quelle raison peut avoir M. Poivre pour avoir traité cet objet fort légèrement toutes les fois que je lui en ai parlé comme il a fait aujourd'hui avec le Sr Jacob ? Comme il l'a fait dans sa lettre du 28 mars. Le Sr Jacob m'a dit qu'il me donnerait un mémoire sur cela. Il faut l'attendre et nous verrons le parti qu'il y aura à prendre.

Du vendredi 8.

Est arrivé le bateau du Roi *l'Etoile du matin* venant de Rodrigue qui a rapporté 690 tortues de terre et 4 de mer¹. Sur quoi il y a eu un 4^{aine} en tortues de terre étouffées.² Jusqu'à présent Rodrigue nous fournit abondamment l'hôpital, comment les journées peuvent-elles être si chères qu'un particulier qui met un Noir à l'hôpital soit obligé de payer 50 sols par jour ? J'ignore à quel prix on a estimé les journées des Blancs.

J'ai appris que M. Rivalz avait assez mal répondu aux politesses et aux prévenances du commandant de Rodrigue qui a eu pour lui toutes les attentions que je lui avais recommandées par ma dépêche. Le Sr Rivalz a cru que pour être important il fallait être brutal. Je reconnais là le personnage. Voilà donc ce bateau que je faisais partir à contre saison, à qui M. Poivre voulait donner six mois de vivres, qui disait hautement que je l'avais destiné à périr, de retour dans le port.

J'ai appris indirectement qu'il serait fait dimanche prochain une revue des Noirs du Roi par le Sr Duramo³ commissaire en présence de qui le trésorier payera à chacun la gratification qui lui revient, et que M. Poivre prenait de grandes précautions pour que cet argent fût compté à chaque individu. Voilà

¹ « 4 de mer » : le chiffre 4 est douteux.

² « 4^{aine} » : sans doute une quarantaine.

³ Ardibus Duramo, ou du Rameau

ma méfiance justifiée, voilà l'effet de l'indiscrétion du capitaine du port. Il me reste à savoir si lorsqu'il est venu me dire le 6 du courant que M. Poivre avait changé sa résolution et que les Noirs ne seraient point payés, s'il s'est entendu avec M. Poivre pour m'en imposer, ou s'il a été trompé lui-même.

Comment M. Poivre peut-il se livrer ainsi l'antipathie qu'il a contre tout ce qui se rapporte à la défense, et ne pas faire un pas qui ne manifeste cette passion ? Il n'ignore pas que cette colonie ne peut être défendue que par le secours des esclaves, que tous ceux qu'on a choisis pour le compte du Roi sur ceux de la Compagnie ont été ou employés autrefois aux guerres du dehors, ou destinés à la défense et exercés pendant la guerre dernière, quel ombrage peut lui faire une visite avec des parements rouges ? Ne sait-il pas comme moi le bon effet que cela a produit parmi les esclaves du Sr Hermans, il faut voir une telle conduite pour le croire. Quel intérêt a-t-il que les esclaves du Roi aient de quoi se saouler pendant trois jours et que plusieurs en manquant par là à leur devoir se mettent dans le cas d'être fustigés ? N'est-il pas plus naturel d'employer cet argent à les habiller, même indépendamment de toute vue relative à la défense. Je verrai comment je pourrai empêcher que cet argent soit si mal employé.

J'ai reçu une lettre de M. Poivre par laquelle il m'adresse copie d'une autre lettre que quelques habitants de la Rivière du Rempart ont écrite au syndic de ce quartier tendant à demander exemption des corvées dues aux travaux du Roi pour les employer aux chemins. M. Poivre est d'avis d'accorder leur demande, mais tous les autres quartiers en demanderaient bientôt autant, et alors plus de travaux militaires. Il paraît clairement que cette représentation des habitants du quartier de la Rivière du Rempart leur a été inspirée, et qu'elle est une suite de l'opposition que M. Poivre met à tout ce qui se rapporte à la défense. Cela s'est manifesté dans tant d'occasions qu'on ne doit pas craindre de se tromper en lui rapportant toutes les difficultés qui se présenteront en ce genre. Avant de répondre à sa lettre j'écrirai à M. Dubreuil, car il plaît à M. Poivre de supposer que c'est par mon ordre que les travaux qu'on fait à l'église neuve pour en faire un magasin de blé sont suspendus, tandis que depuis que je suis ici j'ai prévu que des approvisionnements périraient faute de magasins, que j'en ai souvent parlé à M. Poivre, et au garde-magasin général à qui j'ai indiqué des moyens qui n'ont pas été suivis, et que j'ai été moi-même chez M. Dubreuil qui avait alors la goutte, pour presser les travaux de l'église, tout cela doit être exprimé dans la lettre que j'écrirai demain matin à M. Dubreuil et fera la matière de ma réponse à M. Poivre, à qui au surplus je répondrai négativement sur l'exemption demandée par les habitants du quartier de la Rivière du Rempart.

Du samedi 9.

J'ai écrit à M. Dubreuil et fait réponse à M. Poivre. Il se trouve que les travaux de l'église sont suspendus comme ceux des casernes faute de bois. Voilà l'effet d'une adjudication exclusive faite contre les règles sous la cheminée et sans publication dont tous les habitants se plaignent, parce que celui qui a du bois à fournir voudrait être reçu à le remettre au chantier du Roi au prix qui serait fixé par un tarif connu, mais par une telle disposition on ne se fait pas des créatures personnelles et toutes les démarches de M. Poivre ne tendent qu'à cela. Ce qui me surprend c'est que M. Gonet qui se pique d'être un homme de règle ne se soit pas opposé à une adjudication si vicieuse et que M. Dubreuil n'ait pas protesté contre.

J'ai appris que les Noirs du Roi avaient été avertis pour se trouver demain dimanche à 7 heures du matin chez M. Ardibus du Ramo commissaire de la marine et recevoir leur gratification. Ainsi il m'a été donné un faux avis le 6 du courant par le capitaine du port. Je connais depuis longtemps le personnage pour un homme qui ne mérite aucune confiance. Il est vendu à celui de qui, par ses courtes lumières il juge devoir attendre faveur pour ses intérêts pécuniaires. J'ai envoyé chercher le Sr Hulot commis des trésoriers généraux des colonies qui paraît être un homme qui va droit, et l'ayant interrogé sur cette opération qui le regarde, il m'a montré l'ordre de M. Poivre daté du ... pour se préparer à ce paiement. Je l'ai prévenu qu'au moment de cette opération je lui enverrai un ordre pour retenir dans ses mains la somme de ces gratifications, dans la vue d'en faire un meilleur usage que celui de fournir aux Noirs l'occasion de se saouler et de se déranger par là de leur devoir. Le Sr Hulot me paraît un homme sage et discret, je n'ai mis cependant en lui ce degré de confiance que par nécessité, car tous les hommes me paraissent ici fort spéculatifs, et ceux qui connaissent le mieux la vérité des choses

sont encore timides et craintifs, parce qu'on est parvenu à persuader à tout le monde que la Compagnie des Indes reprendrait l'année prochaine l'administration de ces colonies et M. Poivre en serait le chef.

Du dimanche 10.

Les Noirs du Roi étaient en effet demandés pour 7 heures du matin pour recevoir la gratification qu'on avait coutume de leur donner sous l'ancienne administration, et qui leur est due depuis le 1^{er} septembre du temps auquel nous avons pris possession du port, tout ce qui est antérieur devant être payé par la Compagnie, mais au moment où cette opération devait commencer M. Poivre a donné contrordre, et ils ont été renvoyés. Je présume que ce paiement se fera le 1^{er} jour que je serai absent du port. Le Sr Hulot trahit ma confiance, et cela ne m'étonne pas : il faut même ne pas lui en savoir mauvais gré. Il tient à la partie dont M. Poivre est le chef. Il a voulu faire le bon valet ; mais quel intérêt a M. Poivre à vouloir absolument que les cabaretiers profitent de 10 ou 12000 livres qui vont être distribuées ? Ce n'est sûrement pas son intérêt qui le guide, car avant de partir de Paris il a calculé que cet objet ne serait rempli que sous la dynastie de la Compagnie. Mais c'est l'intérêt de ses sous-ordres, tels que le Sr Belval lié d'intérêt avec le Sr Codère, lequel a été nommé juge de police de préférence par rapport à cela : car il est aisé de sentir que cet emploi convenait infiniment mieux à un homme habitué dans la colonie depuis longtemps, instruit des usages qu'à un nouveau venu qui n'en connaît aucun. C'est ainsi que lorsque le vice part de la source, tous les canaux sont empoisonnés.

Une des deux escouades des Noirs de détachement parties le 31 mars est arrivée avec quatre Noirs marrons qu'elle a pris dans le bois. Dès que le deuxième sera rentré il en partira deux autres.

Du lundi 11.

J'ai écrit une lettre à M. Dubreuil sur les travaux des casernes et des magasins à blé, sur l'adjudication des bois par le vice de laquelle les matériaux manquent à toutes les parties. J'espère que M. Dubreuil rectifiera sa marche et donnera plus d'attention à sa partie, ne se regardera plus comme le maître charpentier aux ordres de l'intendant, mais comme l'ingénieur en chef qui doit compte de sa partie à celui qui commande.

Du mardi 12.

J'ai appris par le second de la goélette *la Danaé*, dépêchée par le capitaine, que cette embarcation s'est perdue sur la pointe des gros récifs la nuit du 10 au 11 du courant, allant au Grand Port, chargée des effets d'un particulier nommé Jan Roux. Il ne s'est perdu personne, et on pense que l'équipage peut se sauver à moins que le vaisseau ne s'ouvre sur les récifs de mer haute.

J'ai appris en même temps qu'au point du jour il avait été expédié des chaloupes pour aller au secours de cette goélette sur l'avis qui en était venu au port. Le Sr Souvestre, lieutenant du port, s'étant contenté d'en aller rendre compte à M. Poivre, je l'ai tancé vertement sur ce qu'il n'avait pas rempli les devoirs de sa charge en ne me rendant pas le premier compte de cet événement. Voilà plusieurs fois que ce jeune homme fait des écarts de cette espèce, la première fois que cela lui arrivera, je le mettrai pour un mois à la tour de La Bourdonnais et je l'en ai prévenu.

J'ai envoyé au patron de la goélette un ordre relatif au compte qui m'a été rendu en le supposant fidèle, et je l'ai enjoint de m'expédier sur le champ un courrier pour me rendre compte en détail de l'état des choses et des moyens à employer pour sauver la goélette du Roi.

J'ai été visiter la batterie. Les fondements des faces qui doivent la circonscrire sont commencés. Il m'a paru que cette maçonnerie pourrait avoir moins d'épaisseur vu la petite quantité de terre qu'elle a à soutenir pour réduire la batterie à son niveau. C'est aussi l'avis de M. Fournier. Je ferai faire demain ces observations à M. Dubreuil. J'ai vu partout où j'ai servi que s'était un inconvénient dans le métier que les ingénieurs traçassent les batteries, car ils sont rarement d'accord avec les officiers d'artillerie. Il y a jalousie de métier partout.

Du mercredi 13.

Le caporal de garde au Réduit est venu me rendre compte que M. Cossigny, chargé par M. Poivre de veiller sur les plantes, exploitait chaque jour les vergers et faisait transporter dans son habitation ce qu'il y a de plus rare, particulièrement la cannelle. Je suis encore à comprendre quel est le but de cette prétendue direction confiée par M. Poivre d'abord au Sr Panon, ensuite au Sr de Cossigny depuis que le premier a été destiné à aller à Mozambique sur la flûte du Roi *l'Ambulante* en qualité de supercargue. Il n'y a pas au Réduit un seul Noir ou négresse du Roi ; la culture et l'entretien des arbres et des plantes est entièrement abandonnée, de manière que M. Poivre, en chargeant ces deux Messieurs successivement de la direction du verger et du jardin, n'a fait autre chose que de leur accorder le droit de faire arracher ce qu'il y a de plus précieux pour le transporter sur leurs habitations. J'ai donné ordre au caporal d'y veiller pour être en état de me rendre compte de tout ce qui serait enlevé.

M. Poivre m'a écrit un billet pour me donner avis qu'il s'en allait demain à la campagne. J'ignore le temps qu'il compte y séjourner, mais cela devient à peu près indifférent, car tandis qu'il est ici il ne donne cours à aucune opération, et lorsque j'ai occasion de lui écrire sur quelque chose qui presse, il me répond d'une manière vague. Nous pouvons regarder comme perdue pour la prospérité de cette colonie le temps qui s'écoulera d'ici à l'arrivée des réponses du Ministre.

Du jeudi 14.

J'ai reçu une lettre du patron de la goélette *la Danaé* datée d'hier qui confirme le premier rapport fait par son second. Je crois cette embarcation perdue sans retour.

Je n'ai point encore reçu réponse de M. Dubreuil à la lettre que je lui ai écrite le 11 du courant au sujet des travaux. Je crois qu'elle l'embarrasse et j'ai su qu'il avait été se consulter avec M. Poivre pour y répondre. Peut-être lui aura-t-il conseillé de n'en rien faire, car Dieu merci, M Dubreuil travaille ici comme un maître maçon aux ordres de l'intendant. Je m'aperçois depuis quelque temps qu'il est de ceux à qui l'on promet plus de beurre que de pain, et qu'il ne serait pas fâché que ceci rentrât entre les mains de la Compagnie.

Du vendredi 15.

J'ai reçu un procès-verbal fait après la visite de la goélette *la Danaé* par lequel sa perte est décidée. Voila une embarcation de moins dans le port, qui nous était de la plus grande nécessité pour le transport des grains. Je ne sais pas comment on la remplacera. Il est fâcheux que les bâtiments du Roi périssent ainsi pour le service des particuliers.

J'ai été visiter la batterie de la rivière des Lataniers, dont je sens tous les jours mieux l'utilité et l'importance : elle a pourtant ses contradicteurs comme tout ce qui se fait dans la vie. Je continue de m'apercevoir avec regret que les ingénieurs qui l'exécutent suivent eux-mêmes en cela l'impulsion de M. Poivre. Ici se présentent les mêmes réflexions que j'ai écrites sur ce sujet à l'article du 6 du courant.

Du samedi 16.

J'ai reçu une lettre de M. de Rouxelin commandant du quartier de Flacq datée de ce jour par laquelle il me marque qu'il courre dans le quartier un ordre de M. Poivre pour assembler les habitants chez M. Magon demain à 3 heures après midi. Comment M. Poivre qui m'a écrit le 13 que sa santé l'obligeait d'aller passer quelque temps à la campagne ne m'a-t-il pas prévenu de cette assemblée dans laquelle il ne peut être traité que des objets qui sont directement ou indirectement de notre administration commune ? Je prévois qu'elle a pour objet de faire acheter aux habitants une habitation appartenant au Sr Gaud garde-magasin, pour établir la paroisse et peut-être de faire procéder à l'élection d'un syndic par le départ du Sr Le Page qui l'était et qui s'en est allé en France, et j'observe que sur le premier objet l'ordonnance du Roi sur les paroisses et hôpitaux des Isles de France et de Bourbon attribue au gouverneur général et à l'intendant conjointement la connaissance de tout ce qui regarde le service divin et ses ministres, et que l'article 3^e de cette ordonnance qui veut que les droits qui seront perçus

par les fabriques ou par les curés soient réglés par les deux administrateurs conjointement, n'annonce pas que l'intention du Roi soit que l'intendant seul, à l'exclusion et à l'insu du gouverneur général, et en lui dérochant sa marche décide de ce qui doit être fait pour l'établissement des paroisses dans les lieux où il n'y en a pas encore eue. Et à l'égard de l'élection d'un nouveau syndic, la nouvelle législation n'admettant point cette espèce de municipalité, M. Poivre n'est point en droit de l'autoriser sans mon aveu, encore moins d'ordonner une assemblée pour faire une élection sans ma participation et en surprenant ma vigilance par sa lettre du 13 qui me déguise sa marche.

J'ai répondu à M. de Rouxelin que M. Poivre m'ayant écrit le 13 sans me prévenir de cette assemblée, je ne pouvais pas croire que l'ordre qui courait dans le quartier fut de lui, que j'étais fondé à penser que cet ordre était supposé et en conséquence je lui ai ordonné de protester contre tout ce qui serait délibéré et arrêté dans cette assemblée, en donnant communication de ma lettre à M. Poivre ou à son représentant, et même copie collationnée si cela lui convenait.

Croyant M. Dubreuil toujours arrêté par la goutte, j'ai été chez lui sur le soir, on m'a dit qu'il avait dîné dehors ; c'est un homme que je ne puis pas voir. Il paraît qu'il n'a pas fait grand cas de ma lettre du 9 par laquelle je lui ai marqué qu'il était nécessaire de nous voir au moins de deux jours l'un, et que lorsqu'il serait arrêté par la goutte je le priais de me le faire savoir parce qu'alors je passerais chez lui. Il n'a pas encore répondu non plus qu'à ma lettre du 11 qui discute des objets délicats. M. Dubreuil est un politique plus occupé de ses intérêts personnels que de mettre les faits en évidence dans ce qui concerne sa partie.

Du dimanche 17.

J'ai fait assembler au Champ de mars 4 compagnies des troupes navales du port où il a manqué beaucoup de monde. J'ai ordonné de les mettre en prison. La plupart de ces gens-là sont soufflés [*sic*] par les contradicteurs de cette milice qui sont trop connus. L'autorité divisée s'anéantit. Je tâcherai de la maintenir sans effort et sans de nouvelles commotions. Demain matin je ferai sortir les gens que j'ai fait arrêter. Il est fâcheux que les armes qui nous ont été annoncées depuis longtemps par les dépêches du Ministre ne nous soient point encore parvenues. L'ordonnance de création ne sera mise en pleine exécution que lorsque ces milices seront armées et qu'elles pourront passer une revue générale. Il faut que j'écrive incessamment une lettre circulaire à tous les commandants de quartier pour que tout le monde se dispose à s'armer dès que les fusils seront arrivés et qu'en attendant on se mette en uniforme autant que faire se pourra. Au reste comme presque tout le monde ici a des habits de nanquin la plupart n'a qu'à y ajouter un parement et un revers rouge. Tout le port s'est déjà exécuté à cet égard.

J'ai vu aussi les Noirs du Roi employés au port que j'ai destinés à être employés au canon et que j'ai formé pour cela en compagnies. Je continuerai de les faire assembler tous les dimanches matin pendant une heure pour les ameuter et leur faire bien connaître leurs officiers et bas-officiers, leurs chefs de division, subdivision et escouades, et dès que le polygone sera établi, l'école s'ouvrira.

Du lundi 18.

J'ai écrit un billet à M. Dubreuil pour savoir à quelle heure je pourrais le voir dans la journée. Il est venu chez moi à 11 heures. Nous avons longtemps parlé de tous les travaux dont il est chargé, particulièrement de l'église, dont on doit faire un magasin de blé et dont le travail est arrêté faute de lambourdes. Il m'a dit qu'il s'était rendu à la Grande Rivière et qu'il ne s'agissait plus que d'avoir des chaloupes pour les transporter. J'ai appris dans cette conversation que les huit maçons qu'il avait demandés d'augmentation pour faire travailler à la batterie de la Rivière des Lataniers n'avaient pas été acceptés par M. Poivre sous le prétexte qu'il n'y avait point d'argent, mais M. Dubreuil dit toujours qu'il n'est sorti que 2300 livres de la caisse depuis notre arrivée jusqu'au 31 décembre dernier. Que sont devenus les 200.000 livres portées sur l'état du Roi pour l'année 1767 pour les travaux du génie et de l'artillerie ?

Il m'a dit qu'on travaillait à un dépouillement des ces dépenses dans lequel on portait les esclaves du Roi à 15 sols par jour prétendant que ces journées devaient être estimées à ce prix à raison du prix d'achat des Noirs dont il faut retrouver l'intérêt, et à raison de ce qu'ils coûtent de nourriture et

d'entretien. Un tel calcul donnera bien une somme idéale qui sera réalisée dans ce calcul des sommes quelconques employées par le gouvernement à l'établissement de cette colonie. Mais relativement à notre caisse et sur les 200.000 livres qui y sont entrées pour les travaux du génie et de l'artillerie, on ne peut compter que les sommes réellement sorties de la caisse pour ces deux objets. Un tel calcul est un sophisme de M. Poivre pour s'autoriser à dérober au service militaire des sommes qui leur appartiennent, et les verser sur d'autres parties de l'administration qu'il affectionne davantage. Jusqu'à présent le prix d'achat des Noirs, leur nourriture et leur entretien ne sont point sortis de la caisse, puisque le Ministre s'est chargé de les payer à la Compagnie par des arrangements étrangers à nous, puisque le maïs et le riz dont ils sont nourris sont payés en lettres de change sur les trésoriers généraux des colonies, ainsi que les toiles de coton que M. Poivre a fait venir de l'Inde, dont une petite partie a été employée à cela. Sur tous ces objets M. Poivre a pris des arrangements qu'il ne m'a point communiqués et qui sont de sa partie exclusive ; mais il en résulte que sur les 200.000 livres attribuées aux travaux, il ne sort réellement de la caisse que les gages des ouvriers entretenus, les journées des ouvriers blancs surnuméraires et l'achat des matériaux. M. Poivre ayant contredit constamment jusqu'ici tout travail militaire m'offrit par sa lettre du 18 mars de me donner connaissance de la distribution des fonds et par ma réponse du 19 je lui ai marqué que lorsque la somme de 200.000 livres attribuée au génie et à l'artillerie aurait été employée à ces objets, nous les arrêterions tout court jusqu'à l'arrivée des fonds de 1768 parce qu'il nous était expressément défendu d'outrepasse les dépenses fixées dans toutes les parties de l'administration.

M. Dubreuil à qui j'ai parlé de ma lettre du 11 m'a dit d'un air embarrassé qu'il y répondrait incessamment. Je l'ai caressé, je l'ai flatté, ce n'est pas un homme contrariant, et c'est peut-être là son défaut. Il est toujours égal avec tout le monde, ce qui fait qu'il n'a jamais d'opinion à lui, il est paresseux et insuffisant. Je crains bien qu'il me faudra prendre avec lui le ton de l'autorité car il n'est pas permis d'être mou et indifférent comme il l'est dans ce qui regarde sa partie.

Du mardi 19.

J'ai reçu hier au soir une lettre de M. de Rouxelin qui me rend compte de ce qui s'est passé dans l'assemblée tenue à Flacq le 17 par M. Poivre lui-même. Il paraît qu'il a exécuté mon ordre avec décence et honnêteté. Il a protesté en mon nom contre tout ce qui a été fait dans cette assemblée, qui comme je l'avais prévu consiste dans l'élection d'un nouveau syndic, et dans une délibération pour acheter l'habitation du Sr Gaud garde-magasin, au prix de 29000 livres pour y établir la paroisse. Il paraît que M. Poivre voulant favoriser le Sr Gaud et le propriétaire lui-même s'étant fait un parti dans le quartier les voix se sont tournées à acheter cette habitation 29000 livres plutôt que celle de M. Robillard qui l'offrait à 11000 livres laquelle est aussi bien située et bien mieux bâtie que celle du Sr Gaud.

En conséquence de la protestation faite par mon ordre contre tout ce qui serait fait dans cette assemblée, j'ai envoyé ce matin un ordre aux Srs Bezac élu syndic et Herga élu député, portant défense de faire aucunes fonctions en ces deux qualités, et j'ai enjoint au caporal de la Légion qui en est porteur d'en retirer un reçu, sur un modèle que j'ai donné où sera exprimé qu'on se conformera à l'ordre ou qu'on refuse de s'y conformer, et dans le dit cas je ferai arrêter les deux hommes quoique l'un d'eux soit de mon pays et que j'aie de l'amitié pour lui.

Départ du senau de la Compagnie *le St Philippe* que le Bureau de Commerce a expédié pour Bourbon pour avoir des nouvelles du *Mascarin* commandé par M. Marion que l'on croit arrivé dans cette colonie.

M. Contenot vicaire apostolique est arrivé de Pamplemousses où il a vu M. Poivre de retour de Flacq, lequel lui a dit que tout était arrêté pour la paroisse de ce quartier, affectant de compter ma protestation pour rien ; il m'a rapporté que M. Magon chez qui cette assemblée s'était tenue, interpellé par M. Poivre sur ce qui se pratiquait de son temps à St Domingue en pareille occasion, a répondu en présence de tous les habitants que les affaires de cette nature étaient de son temps du ressort exclusif de l'intendant. Cela n'est pas conforme aux principes de l'administration des colonies dont toutes les parties regardent le gouverneur général et l'intendant conjointement, à la partie militaire et aux finances près, et quelques autres parties de détail minutieux. J'ai expliqué ma façon de penser sur cela

dans plusieurs endroits de ce journal, et notamment à l'article 16^e du courant mais en quelle qualité M. Magon s'arroge-t-il le droit d'être l'arbitre des différends qui sont entre M. Poivre et moi, et comment ose-t-il dire ainsi son opinion tout haut dans une assemblée publique comme il le fit le 24 février au Conseil où il fut appelé, et où il osa siéger sans me le communiquer ? Cet homme-là a l'air de quelqu'un qui dit : « il peut y avoir ici cinq sols à gagner, attisons le feu de peur qu'il ne s'éteigne ».

Du mercredi 20.

Est arrivé le navire de la Compagnie *La Dour* [*l'Adour*] expédié de Pondichéry pour ouvrir une nouvelle branche de commerce sur une spéculation de M. Law et du Conseil qui me paraît bien entendue et qui tend à la vivification de ces colonies. Il faut rendre à M. Law et à M. Chevalier cette justice que dans toutes leurs opérations ils s'en occupent essentiellement. Mais dans celle-ci qui se fait pour le compte de la Compagnie comme dans celle qui a été faite à Bengale pour le compte de particuliers et dans laquelle M. Law et M. Chevalier se sont trop mis en avant pour inspirer la confiance, la disette générale de toutes choses où cette colonie se trouve, rompt les mesures les mieux prises. Le navire expédié de Bengale s'en retourne à vide sans pouvoir charger un millier de fer, cuivre ou plomb qui sont les objets essentiels de ce commerce, et le navire *l'Adour* expédié pour Bassora dans l'opinion qu'il trouverait ici du fer et du bois d'ébène, du café et de l'indigo à Bourbon, ne trouvant à se pourvoir ni de l'un ni de l'autre sera obligé de renoncer à son voyage et de s'en retourner à Pondichéry après des frais considérables. Voilà donc les particuliers de la côte de Coromandel et de Bengale dégoûtés pour longtemps de toute expédition pour l'Isle de France, et les administrateurs de la Compagnie des Indes à Pondichéry n'oseront plus rien tenter pour son compte et seront sûrement blâmés d'avoir jeté les yeux sur nous.

M. Le Coutanceau est arrivé sur ce navire, et m'a instruit de tout ce qui est contenu dans la dépêche de M. Law que j'ai reçue à cette occasion, en y ajoutant des particularités et des détails dans lesquels M. Law n'est point entré.

Les Anglais après avoir battu l'armée combinée des Maures ont fait la paix en vainqueurs avec le Souba du Dekand [Deccan] qui a fait sa paix particulière contre les intérêts du conquérant de la côte Malabar son plus puissant allié, lequel n'a pas voulu accéder au traité et s'est retiré et prétend continuer la guerre ce qui ne paraît pas trop possible. Des intrigues bien ménagées par les Anglais dans le Dorbar de Nysamaly [Nizam-Ali] composé de seigneurs maures jaloux de la puissance d'Aidera Likand [Ayder-Ali-Kan] homme nouveau, ont opéré la défection de cette puissance principale dans la ligne maure. Voilà donc les Anglais possesseurs tranquilles du Carnate dont la concession a été ratifiée par le traité et tendant à des projets d'agrandissement sur le pays d'Ayderalikand, ou pour mieux dire les voilà en état de tenter au-dedans et au-dehors tout ce qui leur conviendra.

Leurs forces à la côte de Coromandel consistent en 2200 hommes d'Europe et 2200 Seypahis [Sipahis]. Cette milice autrefois méprisée devient entre leurs mains une force réelle par la discipline qu'ils y ont établie, et la composition qu'ils en ont faite. Ils n'ont rien épargné pour mettre à la tête de ces troupes des officiers de tout grade bien choisis et bien connus. Après avoir pris ces mesures, ils ont éprouvé et aguerris cette troupe contre les puissances maures, et des succès non interrompus leur ont prouvé l'utilité de cette pratique, les Seipahis anglais ayant toujours battu indifféremment les Blancs et les Noirs des armées maures, si bien que dans ce moment les Anglais font peu de cas des recrues qui leur viennent d'Europe sur chaque vaisseau et mettent toute leur confiance dans les troupes du pays qu'ils ont à leur solde.

La force de la nation anglaise à la côte d'Orixa consiste environ en 500 hommes d'Europe et 5000 seipahis formés et entretenus comme celle de Madras avec quoi ils gardent toutes les anciennes possessions qui nous avaient été remises en nantissement par la dernière guerre. Avec cette troupe ils ont fait une marche sur Colconde, tandis que les forces du soubedar étaient rassemblées dans le Carnate, ce qui a fort contribué à déterminer ledit traité.

Dans le Bengale ils ont environ 3000 hommes d'Europe et 2700 Seypahis qui contiennent ce royaume dans une obéissance parfaite, tiennent en échec les princes maures jusqu'à ce qu'il se présente une occasion favorable pour secouer le joug qu'ils trouvent fort pesant.

Les nations européennes sont dans toutes ces parties entièrement dépendantes de la puissance anglaise, on dirait même qu'ils s'appliquent plus à détruire le commerce des Hollandais que celui des autres nations. Un vaisseau portugais étant venu pour faire le commerce dans l'Inde et s'étant présenté à Madras n'a reçu d'ordre que pour en sortir promptement, il est venu à Pondichéry où il a été reçu et accueilli, de là il est passé dans le Bengale où il a été traité de même par M. Chevalier.

Il y a constamment dans le port de Bombay huit frégates depuis 16 canons jusqu'à 24 qu'ils appellent la marine de guerre, dont les plus forts équipages sont de 150 hommes et les autres de 80 ou cent. Ils entretiennent là environ 600 hommes européens de garnison, peu de seypahis ; les habitants du lieu peuvent fournir environ 200 hommes portant les armes pour la défense C'est un endroit qui doit être bien connu et dont il faudrait avoir le plan. Il est entre les mains de M. Bourcet, ainsi que les plans de toutes les places que les Anglais occupent. Tous ces plans seraient fort nécessaires ici, car il est bien difficile de former un projet d'offensive sur des rapports incertains pour la qualité des fortifications.

Leurs forces répandues dans différents comptoirs depuis Bombay jusque dans le golfe Persique peuvent monter à 2000 hommes, dont le principal poste est Surath [Surate] où il y en a 300. Toutes ces parties malgré leur distance reçoivent des secours prompts par des communications bien pratiquées pour porter les avis par terre, et les moyens ne manquent jamais pour porter les secours par mer. Peu de seypahis dans ces petits comptoirs ; mais le corps de seipahis entretenus est toujours prêt à se porter au premier ordre dans toutes les extrémités, soit par terre soit par mer comme les troupes européennes.

On peut résumer que l'Angleterre a le fonds de 10.000 hommes européens sur le continent de l'Asie qui se complète par tous les vaisseaux qui arrivent et 60.000 seipahis entretenus sous la plus exacte discipline, commandés par des officiers de tout grade depuis le colonel jusqu'au sergent inclusivement.

Voilà les particularités et les détails que j'ai appris par M. de Coutanceau sur lesquels il semble que M. Law se tient en réserve, par la contrainte que la Compagnie des Indes lui impose ses ordres [, lesquels] se trouvant presque toujours en contradiction avec les ordres que M. Law reçoit du Ministre. Il serait nécessaire qu'un homme intelligent fit continuellement la navette d'ici à Pondichéry et de Pondichéry à Bengale pour être toujours au cours des événements successifs qui varient continuellement sur le théâtre mobile. M. de Coutanceau me paraît fort propre à cela mais tout moyen manque.

Du jeudi 21.

J'ai été visiter la côte sous le vent jusqu'à la Petite Rivière. Journal de reconnaissance page .

Du samedi 23. [pas de journal le 22]

Je suis arrivé hier au soir de la Petite Rivière. J'ai reçu ce matin une lettre de M. de Rouxelin commandant du quartier de Flacq par laquelle il m'envoie les reçus des Sr Bezac et Herga des ordres que je leur ai envoyés portant défense de faire les fonctions de syndic et de député. Les reçus portent qu'ils obéiront comme forcés. Mais le Sr Bezac associé de M. Magon y a ajouté une amphibologie en copiant littéralement le modèle que j'avais envoyé où il était écrit, (auquel (ordre) je me conformerai, (et en cas de refus) auquel je ne puis me conformer.) Cela m'a l'air d'un jeu de mots dicté par M. Magon. Ce M. Magon affecte tant qu'il peut d'être ici un personnage. M. Poivre l'a pris pour son conseil, malgré tout ce qu'il a dit de lui à Paris avant son départ. Cette confiance est d'autant plus extraordinaire que M. Poivre s'est toujours expliqué hautement et dans des termes outrés. Il paraît que M. Magon aurait voulu de ma part la même confiance, et que m'étant borné à lui faire beaucoup de politesses sans lui parler jamais des affaires de la colonie, ni des contradictions qui sont entre M. Poivre et moi : il ne m'a pas pardonné cette réserve qui ne lui laisse que la moitié du rôle qu'il voulait jouer ici. J'ai appris indirectement qu'après qu'il eut siégé au Conseil le 24 février pour assister à un faux procès-verbal de ce qui avait été fait la veille audit Conseil, il fut blessé de ce que ma conduite avec lui ne changeât en rien, et qu'étant venu chez moi je lui offris ma soupe avec la même égalité, laquelle il accepta comme il a fait plusieurs fois depuis. M. Magon est un homme qui veut absolument qu'on s'occupe de lui et qui est bien aise de faire entendre que tout le monde a besoin de son appui ou du secours de ses lumières. Si cet homme fait un long séjour dans cette colonie, il y fera du mal. J'ai

envoyé un ordre au St Bezac de se rendre ici pour me rendre compte de sa conduite, car il faut qu'il m'explique s'il se conformera à l'ordre que je lui ai donné de ne point faire de fonction de syndic. M. de Rouxelin me marque qu'ayant demandé au Sr Bezac copie de la délibération du quartier de Flacq du 17 du courant qui lui fut promise à l'assemblée même, il lui a répondu qu'il ne l'avait point entre les mains et que M. Poivre l'avait emportée. Je prévois que M. de Rouxelin aura de la peine à avoir cette copie, quoiqu'il doive aller exprès à Pamplémousse pour la demander à M. Poivre, parce que cette assemblée n'ayant donné acte à M. de Rouxelin de la protestation qu'il fit en mon nom que dans la délibération même, M. Poivre est homme à croire qu'en ne lui en donnant pas copie, il anéantira cette protestation dont M. de Rouxelin n'aura pas d'acte à produire. Cet homme est plein de ces petites finesses qui caractérisent en toute occasion sa portée et ses intentions.

Du dimanche 24.

Il a été créé des archers de la Marine qui à mon avis étaient nécessaires, car il était assez indécent qu'un Noir en longue robe de mousseline affublé d'une bandoulière dans le costume asiatique en fit les fonctions. Tout Blanc traduit par un tel personnage devant le tribunal de l'intendant était trop avili ; mais M. Ardibus m'a dit que ces archers de la Marine allaient être montés à cheval, ce n'est pas l'usage dans les ports, et en Canada ils ne l'ont jamais été. Mais je juge à peu près le but de cette ostentation : le gouverneur a toujours eu ici une compagnie de gardes qui est l'attribut du commandement montée et M. Poivre qui affecte ici tant qu'il peut la première autorité prend par là le simulacre d'une compagnie de gardes qui est l'attribut du commandement. C'est encore une petite vanité qui lui a été suggérée par M. Magon ; dont celui-ci rit intérieurement, car il ressemble assez à la servante de Pilate. Les archers ont été aujourd'hui passer la revue de M. Poivre dans la plaine de Pamplémousses où M. Poivre a donné un grand dîner.

Du lundi 25.

Le Sr Bezac mandé par mon ordre le 23 du courant est arrivé. Je lui ai demandé froidement l'explication du reçu qu'il donna le 21 à un caporal de la Légion porteur d'un ordre de ma part ; il m'a répondu qu'entendant peu les affaires il s'était consulté à M. Magon qui lui avait fait faire ce reçu comme il l'avait écrit. Je l'avais deviné en le lisant. Ce qu'il y a de fort extraordinaire, c'est que cet homme ait constamment refusé le syndicat dans l'assemblée et qu'il ait écrit dans le reçu de mon ordre qu'il s'abstiendrait, comme forcé, d'en faire les fonctions. Il faut remarquer qu'il est dans son caractère de ne vouloir pas se mêler des affaires publiques, comme il est dans celui de M. Magon son associé d'avoir quelqu'un dans sa main qui s'en mêle pour y semer des difficultés à son gré. Ce Bezac-là est un petit homme autrefois chirurgien qui a de petites passions, une petite vanité qui lui fait regarder de mauvais œil l'établissement des commandants de quartier, et comme M. Poivre et M. Magon font entendre tant qu'ils peuvent que ces commandants de quartier ne sont que de ma création et que le Roi ne les autorisera pas, cela fait dans les quartiers une petite ligue entre tous ceux qui veulent vivre en républicains.

Le Sr Bezac m'a offert de me faire un nouveau reçu pur et simple de mon ordre, en me disant qu'indépendamment de lui il n'aurait jamais fait les fonctions de syndic qu'il avait refusées, et il l'a écrit dans mon cabinet quoiqu'apparemment par inadvertance il l'ait daté de Flacq et du 24.

Du mardi 26.

M. Fournier est arrivé de Pamplémousses où M. Poivre lui avait donné rendez-vous pour aller visiter le moulin à poudre, et prendre connaissance de son rétablissement. Il m'a dit qu'il s'était rendu jeudi dernier chez M. Poivre au jour indiqué ; que M. Poivre n'ayant pas été disposé à sortir l'avait renvoyé au samedi, que le samedi il s'était encore rendu chez lui et que M. Poivre lui avait dit à ce second rendez-vous que pendant le temps qu'il passerait à sa campagne, il éviterait de s'occuper de tout ce qui est service.

M. Fournier m'a rapporté que dans une conversation tenue entre M. Poivre, lui, et M. de La Tour l'un des gendarmes de cette colonie, M. Poivre lui avait dit avec l'air de bonhomie qu'il porte, que pendant

la guerre dernière on avait su le projet des Anglais lorsqu'ils avaient armé pour la conquête de cette colonie ; que ce projet était d'expatrier tous les habitants qui seraient armés pour la défense et de les envoyer à Madagascar. Comment M. Poivre dans la place où il est peut-il tenir des discours de cette espèce au milieu des campagnes où sans doute il les répète devant beaucoup d'habitants puisqu'il n'a pas même la politique de s'en abstenir en présence de M. Fournier qui est ici un officier principal ? De tels discours tendent à intimider tous les habitants, à détruire le germe que nous devons réchauffer et vivifier. Quel peut être le but d'un administrateur qui tend par ses discours à anéantir tous moyens de défense ? Ce ne peut être que le désir de les rendre plus difficiles, plus dispendieux, de manière que s'il menait les choses au point que toute la résistance à faire aux ennemis dans ces colonies dut partir des moyens que la métropole nous fournirait, il en résultât une telle impuissance dans les facultés et un tel dégoût de la part du gouvernement, que la Cour préférât de remettre ces îles sous l'administration de la Compagnie des Indes. Les difficultés que M. Poivre oppose à tout ce qui est service militaire s'accordent si bien avec ses discours qu'il a tenus à M. de La Tour et à M. Fournier et que ce dernier m'a rapportés comme il était de son devoir en qualité de bon serviteur du Roi, que l'on voit M. Poivre à découvert. Il n'y a qu'à rapprocher les différents articles de ce journal et du journal commun que nous avons tenus pendant quelque temps, ainsi que plusieurs articles de notre correspondance dans tout ce qui est service militaire.

Du mercredi 27.

Toute la journée a été employée à la bénédiction des drapeaux de la Légion, et à faire les honneurs d'une espèce de fête que j'ai donnée à cette occasion. J'ai eu la satisfaction de voir que le serment que nous avons tous fait a produit sur toute la Légion l'effet que j'en attendais. Un discours fait à ce sujet par le préfet apostolique y a contribué. Il se forme dans cette Légion le meilleur esprit et ces commencements donnent les plus grandes espérances. Elle me trompera bien si elle me manque au besoin.

Du jeudi 28.

Est arrivé le navire de la Compagnie le *D'Argenson*, capitaine M. Gelin, par lequel je n'ai reçu qu'une lettre du Ministre concernant les officiers de la Marine en date du 16 novembre dernier et un paquet commun dont M. Ardibus s'est chargé de donner avis à M. Poivre, qui ne sera ouvert que lorsque M. Poivre lui aura donné commission à cet effet. Je suppose que nous y trouverons l'ordonnance de création d'une compagnie d'ouvriers dont 50 hommes commandés par un lieutenant sont arrivés par ce navire. La longueur de la traversée qui a été de 5 mois sans relâche a donné beaucoup de scorbutiques si bien que ce détachement entre en entier à l'hôpital en débarquant. Mais il y a grand espoir d'entière guérison. Cette compagnie sera ici de la plus grande utilité, mais elle sera insuffisante, et la chose la plus utile que le gouvernement peut faire, serait de nous donner successivement deux autres compagnies de même espèce pour suffire aux travaux nécessaires pour la sûreté de cette colonie. Si ce que j'ai oui-dire sur la création de cette troupe est vrai, j'ai des réflexions à faire à cet égard pour rendre cette troupe plus utile que je mettrai dans ce journal quand j'aurai lu les dépêches du Ministre, et dont je rendrai compte à M. le Duc de Praslin par mes premières dépêches.

La conservation des hommes exigerait que tout navire qui part de Lorient eut ordre de relâcher quelque part, au lieu de l'ordre contraire que la Compagnie leur donne ; ceux qui ont relâché l'année dernière ne nous ont pas donné un malade ici, et c'est l'avis général de tous les marins qui fréquentent les mers.

J'ai envoyé un officier major chez M. Dubreuil pour le prier de hâter les travaux des casernes afin d'avoir de quoi loger les 50 hommes de la compagnie d'ouvriers qui arrivent par le *D'Argenson*, et les 60 que nous attendons par le *Penthièvre*. Il m'a marqué qu'il ferait faire demain une visite du logement existant qu'il croit suffisant : et se trompe. En conséquence j'ai ordonné qu'il fut dressé procès-verbal de cette visite car M. Dubreuil a trop négligé cette partie, et il est bon qu'il s'aperçoive que j'aime à constater les faits.

Du vendredi 29.

M. Poivre a chargé M. Ardibus de venir assister à l'ouverture de la dépêche du Ministre à notre adresse commune. Elle ne contenait qu'un duplicata de la lettre du Ministre du 21 juillet 1767 avec le duplicata de l'addition à l'ordonnance de création de la Légion en date du 15 juillet 1767, une dépêche du Ministre pour M. Law de Lauriston, et une lettre de recommandation de M. le Duc de Praslin pour la famille Vignol.

M. Poivre a écrit une lettre au Sr Maisonville, employé dans les bureaux du Roi, chargé par lui des recensements, et par conséquent des ordres à donner pour les corvées, par laquelle il lui donne ordre de les suspendre, attendu que les habitants font actuellement leur récolte. Il prend ainsi sur lui cette suspension sans me consulter en suivant toujours son principe d'autorité exclusive. Son but constant est d'arrêter par toutes sortes de voies les travaux militaires qui ne peuvent aller qu'à l'aide de ces corvées. Mais dans le prétexte d'aujourd'hui, il oublie que par sa lettre du 18 mars il est convenu que la manière dont j'ai proposé de prendre les corvées dues par les habitants aux travaux du Roi est la moins onéreuse pour la colonie, puisqu'un habitant qui doit 30 corvées et même un qui en devrait cent peut se contenter de détacher un seul Noir jusqu'à ce qu'il ait soldé, et cela est également avantageux aux travaux du Roi, puisque si toutes les corvées nous venaient dans l'espace d'un ou deux mois, elles tomberaient à pure perte n'ayant pas assez d'ouvriers blancs pour occuper cette somme de main-d'œuvre qui ne peut être employée qu'en proportion du nombre des chefs d'atelier. Mais M. Poivre dans le plan formé d'épouvanter la Cour par le prospectus des dépenses ne peut pas consentir à voir finir une batterie dont l'utilité et la nécessité doivent être connues, je ne dis pas de tout homme de guerre, mais de tout homme sensé, sans que cet ouvrage important coûte pour ainsi dire un sol au Roi, et après avoir épuisé les motifs de sa résistance qu'il prenait de défaut de fonds, et que j'ai combattus par toutes mes lettres, voyant que par celle qu'il m'a écrite le 18 mars il s'est engagé témérairement à me faire faire un relevé de toutes les sommes sorties de la Caisse du Roi pour tous les différents objets de dépense, ce qu'il n'a point exécuté, il renonce à ce moyen d'opposition et il prend une voie de fait qui est d'ordonner au commis chargé du détail de cette besogne d'en suspendre l'exécution. Le Sr de Maisonville étant venu me communiquer cette lettre, je lui ai répondu que ces corvées devant être ordonnées par M. Poivre et par moi conjointement, il fallait aussi notre concours pour les suspendre, qu'il n'avait pas le droit d'agir en cette matière de son chef seul et sans me consulter, qu'en cette occasion je n'étais point du tout de son avis, et que s'il était déterminé à ne pas agir pour que les corvées continuent d'être fournies par tous les quartiers, je les ferais commander en mon nom.

Avant d'avoir eu communication de cette lettre, j'avais fait prier M. Ardibus et le Sr Caillaud [Cailleau] de passer chez moi, et j'avais eu avec eux une longue conférence sur les moyens de recevoir les remises de grains des habitants pour lesquelles nous manquons absolument de magasins : ils conviennent du fait et de l'importance de l'objet, ils conviennent en même temps que si, selon l'opinion de M. Poivre, on obligeait les habitants à garder leurs grains chez eux, il y aurait dans trois mois un tiers de déchet et dans 4 la moitié. C'est dans cette colonie un fait d'expérience que tous les habitants articulent et que personne ne peut contredire. Il a été convenu qu'avec le secours de l'église nous aurions à peine de quoi loger le riz et le maïs que l'Isle de France va nous donner ; où mettra-t-on celui qui viendra de Bourbon ? Et la récolte de blé qu'il faudra recevoir dans 6 mois ? Le plancher de cette église n'est point encore fait, mais les lambourdes qui ont longtemps arrêté ce travail sont enfin rendues. M. Ardibus s'est chargé de voir M. Dubreuil pour hâter cet ouvrage, et comme les bras manquent pour remplir de terre ou de cailloutage l'entre-deux des lambourdes, nous sommes convenus qu'on prendrait sur les Noirs des corvées employés à la construction de la batterie les forces nécessaires pour cela.

J'ai parlé à M. Ardibus d'une embarcation à envoyer au Grand Port pour nous porter du bois, et d'une autre à faire partir pour Rodrigue, de l'expédition prochaine de *la Garonne*, et surtout du chaland à envoyer au Fort Dauphin pour le premier voyage de cette flûte selon ce qui a été convenu avec M. Poivre par sa lettre du 28 mars. M. Ardibus qui voit M. Poivre une fois la semaine à sa campagne, ne lui a pas entendu dire un mot sur tout cela ; il n'était pas plus instruit du défaut de magasins pour recevoir la récolte de riz et de maïs ; il doit aller voir M. Poivre après demain dimanche, et m'a promis de conférer avec lui sur tous ces objets.

M. Ardibus est venu sur le soir. J'avais dit à M. Maisonville de lui communiquer la lettre de M. Poivre au sujet des gens de corvée, il m'a promis qu'il parlerait aussi à M. Poivre pour cet objet, mais je n'ai point entendu parler de M. Dubreuil à qui cette lettre a été communiquée aussi.

Du samedi 30.

J'ai écrit une lettre au Bureau de Commerce pour lui demander copie de la facture du navire de la Compagnie *le Comte d'Argenson*. Par leur réponse les directeurs m'en promettent un extrait et s'excusent sur une copie exacte. Nous verrons ce que sera cet extrait.

Un moment après sont venus chez moi messieurs du Bureau de Commerce. Ils m'ont promis de me donner pièce suffisante en ce qui regarde la facture du navire *le d'Argenson*. Ils m'annoncent grand approvisionnement pour cette année, dont je ne suis pas bien persuadé. Ils manqueront de magasins, disent-ils, d'acheteurs, et surtout de gens en état de payer. Je suis plus que persuadé dudit article.

Par une lettre du 25 du courant, le Bureau de Commerce m'avait demandé à faire passer à Pondichéry 30 milliers de poudre demandés par M. Law. Ils ont désiré une permission par écrit que je leur ai donnée par une réponse à ladite lettre.

M. Dubreuil est venu chez moi après que je l'en ai eu fait prier, par un commis des travaux qui était venu ce matin. J'ai fait prier M. Ardibus et le garde-magasin général de s'y rendre pour raisonner encore sur les magasins. Il est évident et convenu de tous qu'on ne peut pas se dispenser de louer des maisons dans la ville pour recevoir les grains des habitants. M. Dubreuil a promis de forcer le travail de l'église jusqu'à son entière exécution, et il sera pris pour cela une partie des Noirs de corvée, c'est-à-dire tout ce qui pourra être employé.

J'ai parlé à M. Dubreuil de la lettre écrite par M. Poivre au Sr de Maisonville, comme ayant dû lui être communiquée ; il m'a répondu d'un air embarrassé qu'il n'en avait pas entendu parler. Cependant le Sr Maisonville me dit le 29 en me quittant qu'il allait communiquer cette lettre à M. Dubreuil selon l'ordre qu'il en avait. Je suis bien fâché d'être réduit à soupçonner la franchise de M. Dubreuil dans sa partie. Je lui ai encore parlé de la réponse qu'il doit à ma lettre du 11 ; il m'a dit qu'il en avait fait la minute et que je la recevrais incessamment. Comment M. Dubreuil peut-il hésiter si longtemps à répondre à une lettre qui ne contient que des faits bien avoués de lui, tant par lettre qu'en conversation ? Comment peut-on craindre d'écrire la vérité ? Un homme d'honneur doit avoir le courage de le dire fut-elle contre lui-même.

M. Ardibus a pris des notes sur l'expédition prochaine de *la Garonne* pour la traite de Madagascar ; sur un mémoire remis par le Sr Glemet à M. Poivre et à moi, relatif à cette traite, sur lequel M. Poivre ne s'est point encore expliqué et qui offre des détails intéressants ; sur la nécessité de faire porter des bois de l'atelier d'exploitation du Grand Port ; sur l'expédition nécessaire d'une embarcation pour Rodrigue ; enfin sur tous les objets qui ont été traités dans notre dernière conférence ; la saison de toutes les opérations est ouverte et nous dormons.

Le Sr Caillaud nous a lu un mémoire sur les magasins et ce qu'ils peuvent contenir duquel il résulte que tous ces magasins peuvent au plus renfermer 2 millions de blé et ne sont susceptibles d'agrandissement que pour environ 200.000 de plus. Voilà comme je l'ai déjà dit plusieurs fois dans ce journal la première cause de la disette où s'est si souvent trouvée cette colonie. Le Sr Caillaud propose dans ce mémoire l'établissement de plusieurs magasins qui sans être fort coûteux au Roi assureraient l'approvisionnement en grains puis qu'on pourrait y en conserver 6 millions, quantité avec laquelle nous serions toujours au large. Les calculs qu'il fait à l'appui de son mémoire me paraissent fort justes ainsi qu'à M. Ardibus, et nous sommes convenus de l'utilité et de la nécessité de ces magasins. J'ai demandé au Sr Caillaud copie de son mémoire.

J'ai donné ordre au Sr Gourlier arpenteur d'aller visiter le moulin à poudre et ses dépendances, d'en fixer les limites et de donner ordre de ma part à quelques poulayers⁴ qui y sont établis sans permission et qui y font des défrichés, de déguerpir, car il est fort important de conserver le peu de bois qui se trouve auprès de ce moulin à poudre sans quoi il faudrait l'aller chercher bientôt au loin et à grands frais.

⁴ Poulayer : Plus basse caste chez les Indiens de la région du Malabar, à l'égal des Parya.

Le Sr Caillaud m'a remis son mémoire signé de lui.

[Fin du journal du gouverneur Dumas pour le mois d'avril 1768]

* * *